



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 78079

Texte de la question

M. Jean-Luc Pérat attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité d'un accompagnement public de la recherche sur les affections rhumatismales. En France, un Français sur cinq souffre ou a souffert de rhumatismes aigus ou chroniques, soit près de 12 millions de personnes, dont 12 000 enfants. Les rhumatismes représentent le premier motif de recours aux soins, ainsi que la cause majeure des congés maladies et des hospitalisations. L'arthrose, qui touche 6 millions de personnes en France, est la première cause de handicap. Le coût socio-économique de ces pathologies est donc très élevé. Face à ce constat, la loi de santé publique du 9 août 2004 a placé les principales affections rhumatismales (arthrose, lombalgies, ostéoporose, polyarthrite, rhumatoïde, spondylarthropathies...) parmi les objectifs prioritaires de la politique de santé en France. De même, les affections des os et des articulations ont été désignées comme enjeu mondial de la décennie 2000-2010 par l'OMS. Cependant, malgré ces engagements qui ont permis quelques avancées et découvertes, beaucoup reste à faire pour prévenir, détecter, soigner les pathologies rhumatismales et accompagner les malades. C'est pourquoi il souhaite connaître les actions et les moyens engagés dans ce sens par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Pérat](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 78079

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mai 2010, page 4911

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)